



François ALFONSI

Député européen de la Corse
Représentant la Fédération R&PS
et la démarche Europe Écologie

Communiqué - Prière d'insérer - Merci

Strasbourg, le 21.10.2010

La Commission Européenne répond à François Alfonsi Le GALSI est un « projet d'intérêt européen »

En réponse à la question écrite déposée par François Alfonsi en tant que député européen de la Corse, la Commission Européenne a apporté un soutien plein et entier au projet de GALSI défini comme « *un gazoduc Algérie-Italie via la Sardaigne et la Corse avec une branche vers la Corse* ».

Et elle pointe les retards de l'Etat français puisqu'elle explique que si le GALSI en général est inscrit dans sa décision récente de soutien financier (règlement 663/2009), la branche vers la Corse ne l'a pas été car « *[le projet] n'avait pas atteint le degré de maturité requis pour être inscrit* ».

Ce qui contredit de plein fouet la thèse de l'Etat qui affirme que le raccordement Corse-Sardaigne ne peut être définitivement acté car, selon le Préfet, la décision même du GALSI n'est pas encore définitive en Italie.

Or la Commission l'affirme dans sa réponse : « *[L'Italie a été] en mesure de démontrer [sa] capacité à engager un niveau substantiel de dépenses de capital au 31 décembre 2010.* » Ce qui ne sera possible qu'à condition d'en lancer très prochainement la réalisation.

L'Etat est donc encore pris en flagrant délit de double langage, probablement sous la pression d'EDF qui agit comme un Etat dans l'Etat.

La réponse de la Commission Européenne en pièce jointe -->